

Chloe de Hoerne

NOTICE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA MAISON

DE

HARNE OU **HARNES**

Selon l'opinion de M. Guilmot, ancien bibliothécaire de la ville de Douai, qui a laissé d'importants manuscrits, le nom de Harne (Harnes, Arne, Arnes) remonte à l'époque de l'invasion des Francs, de même que les noms de Cysoing, Landas et Wavrin.

Quoi qu'il en soit, le nom de Harne apparaît dans l'histoire à une époque très reculée.

En 811, un évêque de ce nom est cité en troisième ligne parmi les dignitaires ecclésiastiques qui assistèrent à la dictée du testament de Charlemagne.

En 855, un évêque du même nom occupa le siège épiscopal, devenu vacant par la mort de Gosbalde.

Le comté de Harne, près de Lens en Artois, comprenait la ville de Harne et les villages d'Annai (Aunay ou Aunoy) et de Loison. C'était un riche domaine de la couronne de France,

médiatisé en quelque sorte en faveur des comtes de Harne. L'abbaye de Saint-Pierre ou du Mont-Blandin, à Gand, acquit des droits sur ce domaine, à une époque que nous n'avons pu préciser. Toutefois, elle ne resta pas en possession de ces droits d'une manière constate, puisque nous voyons, par un diplôme de 941, qu'Arnoul 1^{er}, comte de Flandre, réintégra l'abbaye dans ses droits, et qu'en 960, Lothaire, roi de France, ratifia l'acte posé par son vassal, qu'Arnoul II confirma plus tard, en 972 (1). Les droits de l'abbaye de Saint-Pierre ne s'étendaient point sur tout le comté de Harne, mais seulement sur la mairie (maïoria) de ce nom. La mairie de Harne était un fief inhérent à la terre du comté, mais distinct de celui-ci; il consistait en certains droits et émoluments entièrement distincts du domaine féodal.

Entre autres armoiries, les de Harne ont porté le lion d'or couronné, à queue fourchue, sur fond de gueules, écu en coeur. Leur cri de guerre était : *Büry ! Antoing !*

Selon le P. Ignace, la généalogie de l'ancienne maison de Harne a été écrite par Saladin, né à la Bassée et curé de la Madeleine, à Arras. Nous n'avons pu découvrir si cette généalogie existe encore. Pour rédiger la présente notice, nous avons dû recourir aux documents historiques, que nous avons complétés çà et là à l'aide de notes qui nous ont été communiquées par des personnes dont l'autorité, en matière généalogique, ne saurait être contestée.

(1) Selon Jean Fabert et Moreri, au mot fief, les fiefs et les droits seigneuriaux ne devinrent héréditaires que sous Hugues-Capet, dont le règne commença en 987. En rendant les fiefs héréditaires, le fondateur de la race capétienne n'avait probablement d'autres motifs que de s'attacher les barons-bannerets dont l'appui lui était indispensable. Avant Hugues-Capet, les fiefs étaient à la collation du seigneur suzerain, selon son bon plaisir.

Lambert. —Comte de Harnes, est le premier personnage laïc, du nom de Harne, dont l'existence soit constatée par des documents authentiques. Il vivait en 1,047. Il eut pour fils Michel II, qui suit, et pour frère, Drogon de Harne. Ce *Drogon* de Harne, premier de nom, intervint comme cosignataire d'un acte par lequel Liébert, évêque d'Arras, fit des donations pieuses, en 1071.

Michel II. —De Harne (nous n'avons découvert aucun document qui fasse mention de Michel 1^{er}), se marie à *Cunégonde*, fille et héritière de Robert de *Cassel*, qui périt à la bataille livrée sous les murs de son château, en 1072. Robert de Cassel était connétable de Flandre et châtelain de Cassel.

Hugues et Godefroid de Cassel, ainsi que Rodolphe, fils de ce dernier, ayant été tués à la bataille de Jaffa (ou Joppé), en Palestine (1011), Michel II de Harne, époux de Cunégonde, devint châtelain de Cassel et connétable de Flandre. C'est ainsi que le château et la terre de Cassel, de même que la dignité de connétable de Flandre, devinrent héréditaires dans la maison de Harne.

Le château de Cassel était un ancien fort des Ménapiens, et la châtelainie de ce nom comptait vingt-quatre villages ou paroisses. Cassel était une des anciennes bannières de Flandre.

Les bannerets étaient seigneurs dominants, ayant droit de lever des troupes sur leurs terres et de les conduire à la guerre sous leur propre bannière.

La connétablie était la deuxième dignité de la cour et la première des armées. Le connétable était commis à la garde de l'épée de bataille du souverain; il exerçait la haute justice militaire; il intervenait à tous les actes officiels du souverain, et

signait avec lui les chartes d'intérêt général ou féodal. Pendant la minorité du souverain, il prenait rang parmi les princes du sang.

Michel II eut deux fils : *Michel III*, qui suit, et *Drogon de Harnes*, deuxième du nom, qui assista, en 1106, à la dédicace de l'église d'Arrouaise.

Michel III. —Comte de Harne, Annai, Loison, châtelain de Cassel et connétable de Flandre, fils aîné de Michel II et de Cunégonde, épousa, vers l'an 1120, *Machtilde de Bette*, fille de Gérulf VI et d'Hasaca de Saint-Omer. —Les Saint-Omer prirent part à plusieurs croisades, et Godefroid de Saint-Omer fut l'un des fondateurs du célèbre ordre des Templiers.

Michel III eut quatre fils ; *Michel IV*, qui suit, *Gérulf, Lidivinus* et *Drogon*, troisième du nom.

Après la mort du comte de Flandre Charles-le-Bon, Michel de Harne contribua puissamment au triomphe de Thierry d'Alsace, compétiteur au comté de Flandre de Guillaume Cliton, dit de Normandie. Thierry représentait le tiers-état, la liberté communale, le parti flamand et féodal, tandis que Cliton représentait le parti français et monarchique pur.

Michel III figure comme cosignataire de plusieurs diplômes délivrés par Thierry d'Alsace en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, de l'abbaye de Ninove en Flandre, de la commanderie de Castres et de l'abbaye de Saint-Bertin. (1133, 1142, 1147.)

Le 17 janvier 1138, Michel de Harne fut envoyé par le comte Thierry au secours de l'évêque et du châtelain de Cambrai, attaqués par les habitants de cette ville révoltés contre eux, et qui se disposaient à détruire le château de Crèvecoeur. Michel défit

les rebelles, en tua 90, et emmena 300 prisonniers. La chronique de Saint-Aubert l'appelle un homme courageux, prudent et rompu aux métier des armes.

Thierry, comte de Flandre, qui tenait Michel en haute estime, lui donna un témoignage éclatant de sa reconnaissance pour les services signalés qu'il lui avait rendus, en lui faisant une visite au château de Harne, où il séjourna quelque temps avec toute sa cour. Les principaux personnages de la suite de Thierry étaient : Laurette d'Alsace, sa fille; Yvain de Gand, son beau-fils; Raoul, châtelain de Bruges et sa femme, mère de Thierry; Rasse de Gavre, Gervais de Praet, Gauthier de Somerghem et Hugues de Bughenzele. Ce fut au château de Harne que Thierry signa, le 13 avril 1143, un diplôme en faveur de l'abbaye de Tronchiennes en Flandre.

Michel III intervint dans la convention négociée en 1144 entre les papes Célestin, Lucius et Adrien, les archidiacres de Tournay, les abbés de Saint-Amand, de Saint-Bertin, de Saint-Winoc, d'Anchin et de Marchienne, d'une part, et plusieurs seigneurs et barons, d'autre part. Aux termes de cette convention, aucun château-fort ni aucune forteresse ne pouvaient être élevés dans la ville, ni dans les limites du territoire de Terrouanne.

En 1120, *Drogon II*, frère de Michel III de Harne, figure parmi les arbitres qui donnèrent gain de cause à Arnoul, abbé de Saint-Pierre, à Gand, auquel le prévôt de cette ville (oppidanus) avait enlevé 450 mesures de terre, que les comtes de Flandre, prédécesseurs de Charles-le-Bon, avaient données à l'église de Saint-Pierre. Sur l'avis conforme des arbitres, Charles-le-Bon réintégra l'abbaye dans la possession de ces biens, par lettres données à Arras, les nônes d'avril 1120.

Gérulf et son frère Lidivinus de Harne, fils de Michel III, signèrent avec le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, un acte de 1167, qui détermine les droits respectifs de l'abbé de Saint-Pierre, à Gand, et de Michel IV, le connétable de Flandre (frère de Gérulf et de Lidivinus), dans le village de Harne et ses dépendances.

Drogon III de Harne, leur frère, n'intervint point à cet acte. Il vécut jusqu'en 1199, et légua en mourant toute son hoirie à l'abbaye de Saint-Pierre, du consentement de son frère Gérulf, qui survint au moment où le testament venait d'être clos. Il déclara à l'assistance que, non-seulement il applaudissait au legs fait par son frère, mais qu'il serait prêt à ratifier le testament, quand même son frère eût disposé des biens appartenant à lui, Gérulf.

Michel III mourut en 1151.

Michel IV. —Fils de Michel III, comte de Harne, Annai, Loison, châtelain de Cassel et connétable de Flandre, devint *ber* ou haut baron de Flandre et sire de Boulers, par son mariage avec Ada (Oda) de Boulers ou Boelaere-lez-Grammont, en Flandre, fille et héritière de Nicolas, sire de Boulers et ber de Flandre, et d'Ida de Rœulx (1), qui se maria, en secondes noces, à Gossuin de Wavrin. Les beries de Flandre étaient au nombre de quatre, savoir : celle de Boulers, celle de Pamele, celle d'Eyne et celle de Cysoing. La bérie de Boulers avait pour emblème la vache. Les quatre bers étaient les premiers parmi les douze hauts-barons ou pairs de Flandre. Ils étaient les hommes de guerre par excellence du comte-souverain, et formaient sa suite immédiate. Ils étaient les tuteurs du comte de Flandre pendant sa minorité. Ils intervenaient aux actes d'administration

générale. L'institution de la bérie paraît remonter à l'époque des premiers rois Francs.

La seigneurie de bérie de Boulers comptait dix-sept villages ou paroisses.

La maison de Boulers a fourni son contingent aux croisades. Un Étienne de Boulers, oncle de Nicolas, père d'Ada, avait suivi en Terre-Sainte Robert-de-Jérusalem, comte de Flandre, en 1096.

Michel IV de Harne intervint à l'acte de 1163, par lequel Thierry d'Alsace, comte de Flandre, concéda à l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, immunité complète pour la terre et ses habitants, haute et basse justice sur les terres que possédait l'abbaye de Ruslede et qu'elle y posséderait dans la suite. En 1188, il signe avec le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, la charte par laquelle le comte-souverain octroie à la ville d'Audenarde les mêmes droits et privilèges que ceux dont jouissait la ville de Gand.

(1) Ada de Boulers et toute sa lignée descendaient de Charlemagne, ainsi qu'il résulte de l'arbre généalogique suivant :

Charlemagne, mort en 814. —Louis-le-Débonnaire, son fils, épouse Judith de Bavière et meurt en 840. —Leur fils, Charles-le-Chauve, mort en 877. —Sa fille Judith épouse Beaudoin 1^{er}, Bras-de Fer, comte de Flandre, mort en 879. —Leur fils, Beaudoin II, dit le Chauve, comte de Flandre, épouse Elstrude, fille d'Alfred-le-Grand, roi des Anglais; il meurt en 919. — Leur fils, Arnoul 1^{er}, comte de Flandre, épouse Alix, fille d'Herbert, comte de Vermandois (*); il meurt en 961. —Leur fils, Arnoul II, dit le Jeune. Pendant sa minorité, son grand-père, Arnoul 1^{er}, dit le Vieux, reprend le gouvernement du comté de Flandre; Arnoul II se marie à Suzanne, fille de Béranger, roi d'Italie; il meurt en 989. —Leur fils, Beaudoin IV, à la belle barbe, épouse Ogive, fille de Frédéric, duc de Luxembourg; il meurt en 1036. —Leur fils, Beaudoin IV, dit de Mons, épouse Richilde, comtesse de Hainaut, veuve d'Herman; il meurt en 1071. — Leur fils, Beaudoin II, comte de Hainaut, dit de Jérusalem, épouse Ida de Louvain; il meurt en Terre-Sainte en 1098. —Leur second fils, Arnoul de Hainaut, épouse Marie, fille de Jean, sire d'Avrech. —Leur quatrième enfant, Ida de Rœulx, épouse Nicolas de Boulers, ber de Flandre, sire de Boniers. —Leur fille, Ada, épouse Michel IV, comte de Harne, connétable de Flandre.

Il intervint encore à l'acte par lequel Philippe d'Alsace conféra à l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, la dîme de la paroisse de Carvin.

C'est du vivant de Michel IV, ne 1192, que l'Artois fut cédé pour la première fois à la France, savoir : par Baudoin de Hainaut à Philippe-Auguste. Cette cession fut confirmée plus tard par le traité de Péronne, conclu en 1199 entre Baudoin IV, dit de Constantinople, et le même Philippe-Auguste. — Ce fait politique créa de graves embarras pour les comtes de Harne, lorsque, plus tard, la guerre éclata entre la France et la Flandre. Si, d'un côté, ils étaient attachés aux comtes de Flandre par des titres personnels, les dignités de connétable et de ber de Flandre, d'un autre côté ils relevaient du roi de France pour le domaine de Harne, Annai et Loison, qui était, comme nous l'avons dit au commencement de cette notice, un fief royal dépendant de la couronne de France, *fiscus regius Harnes*, ainsi qu'il est rappelé par Philippe 1^{er}, roi de France, dans un diplôme de 1120, conservé aux archives de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand.

Michel IV de Harne mourut en 1198, laissant deux fils : *Philippe de Harne* de Boulers, et *Michel de Harne, le chevalier-trouvère*. Philippe mourut apparemment avant son père ou peu de temps après lui, et son fils, Michel V de Harne, lui succéda au comté de Harne, à la bérie de Boulers et à la connétablie de Flandre.

Michel IV de Harne avait fait des dons pieux à l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, en 1163, et plus tard il avait fait des largesses à l'église de Saint-Pierre, à Cassel, où il fit établir un chapelain à nommer par le chapitre, de commun accord avec le châtelain de Cassel.

Les archives de Saint-Pierre, à Gand, attestent qu'en l'an 1197, deux membres de la maison de Harne, Alulfe et Guillaume, avaient pris l'habit monastique dans cette célèbre abbaye.

Ada, de Boulers, femme de Michel IV, se distingua par ses sentiments de piété et d'humanité. Elle fonda, en 1196, l'abbaye de femmes de la Brayelle-lez-Annai, dans le comté de Harne, du consentement de son fils Michel, et, en 1228, l'abbaye de Beaupré, près de Grammont, dans le domaine de Boulers, pour les filles dites de Saint-Bernard. En 1216, elle avait fait des donations pieuses à l'église de Ninove, et, en 1228, elle affranchit tous les serfs du domaine de Boulers, moyennant paiement d'une redevance annuelle au profit de l'église de Saint-Adrien, à Grammont. Son fils, Philippe de Harne, de son côté, avait également doté l'église de Ninove, et sa mère confirma plus tard ces libéralités par acte de 1236.

Après la mort de Michel IV, sa veuve, Ada, convola en secondes noces avec Gilles de Trassignies, qui mourut en Orient en 1204. Elle en eut deux fils, *Othon* et *Gilles IV de Trassignies*, surnommé *le Brun*, qui devint connétable de France, et épousa Simonette de Joinville, soeur de l'historien du roi Saint Louis. Gilles-le-Brun devint le héros d'un ancien roman, dont MM. Wolf, Voisin, et Serrure ont publié les rubriques, et dont M. Baron a tiré une nouvelle très-intéressante.

Après la mort de son second mari, Ada de Boulers se remaria à Rasse de Gavre, fils de Rasse IV, échanson de Flandre, et de Clarisse (dame d'Exaerde). De ce troisième mariage naquit un fils nommé Rasse de Grave ou Rasse de Boulers.

De l'un de ses trois maris, et selon toutes les apparences de Michel IV de Harne, Ada de Boulers eut une fille qui fut

appelée Alix de Harne-Boulers; elle épousa Gassuin de Herzelles, qui, par ce mariage, devint sire de Schendelbeke, seigneurie dépendante de la bérie de Boulers.

Ada de Boulers, femme de Michel IV, fut inhumée à l'abbaye de la Brayelle-lez-Annai qu'elle avait fondée.

Philippe de Harne. — Annai, Loison, etc., etc., fils de Michel IV et d'Ada de Boulers, frère aîné de Michel de Harne, le chevalier-trouvère, mourut avant son père ou peu de temps après lui. — Il paraît qu'il avait épousé une parente de sa mère du nom d'Alix de Boulers. — Pendant la minorité de Michel V, fils de Philippe, Ada de Boulers, sa grand'mère, se remaria, ainsi que nous l'avons dit, à Gilles de Trassignies. À la même époque, nous remarquons que Michel de Harne, le chevalier-trouvère, oncle de Michel V et fils de Michel IV, intervient à tous les actes qui intéressent la maison de Harne, conjointement avec Ada de Boulers, grand'mère du comte mineur. Nous ne pouvons préciser l'époque à laquelle Michel V atteignit sa majorité, mais il paraît résulter des documents que nous avons consultés, qu'il était majeur en 1207. Si, postérieurement à cette année, nous voyons encore intervenir Michel, le chevalier-trouvère, et Ada de Boulers, sa mère, aux actes qui intéressent la maison, c'est conjointement avec le jeune comte Michel V lui-même, qui prend le titre de connétable. L'intervention simultanée de la grand'mère et de l'oncle aux actes posés par le jeune Michel V s'explique par la circonstance qu'apparemment ce dernier n'avait point de postérité à cette époque, et que, par conséquent, en cas de prédécès du jeune comte, sa succession eût été dévolue à son oncle ou à sa grand'mère, en cas de survivance de cette dernière. Nous fondons particulièrement notre hypothèse sur un

acte de 1211, portant donation en faveur de l'abbaye de la Brayelle, sise au comté de Harne. Cet acte déclare formellement que Michel V, fils de Philippe, était majeur à cette époque, et néanmoins, Ada, sa grand'mère, et Michel, son oncle, interviennent à l'acte, qu'ils signent conjointement avec le jeune comte.

Michel, le chevalier-trouvère. — Mais avant de parler de Michel V, arrêtons-nous un moment à *Michel de Harne*, son oncle, *le croisé, le chevalier-trouvère*, noble et poétique figure qui jeta un si vif éclat sur la maison de Harne.

Il prit la croix dans l'église de Saint-Donat, à Bruges, le jour de Cendres, 1200, et partit pour la Terre-Sainte avec Baudoin IX, comte de Flandre, qui devint empereur de Constantinople. (Quatrième croisade). En 1203, nous le voyons, à la tête de la bannière de Harne-Cassel, figurer le quatrième parmi les chevalier-bannerets de l'Artois qui aidèrent Philippe-Auguste, roi de France, à chasser les Anglais de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et du Poitou, et à restituer ces cinq belles provinces à la couronne de France.

Michel se signala à la mémorable bataille de Bouvines, cette lutte gigantesque dans laquelle succombèrent les forces réunies de l'empereur d'Allemagne, du roi d'Angleterre, du comte de Flandre et d'autres puissances de l'époque, alliées contre la France (12 juillet 1214). Le jour même de la bataille, Philippe-Auguste et les chevaliers de sa suite, parmi lesquels Michel de Harne, avaient fait leurs dévotions dans l'église de Bouvines. Avant de marcher au combat, le roi se fit présenter une coupe d'or remplie de vin; puis, plaçant la couronne de France devant lui, il incita les chevaliers de sa suite à désigner celui d'entre eux

qui était le plus digne de la porter. Tous proclamèrent que lui seul en était digne; et, le roi, attendri, but à la coupe et la présenta ensuite à ses nobles compagnons d'armes, qui burent après lui. Puis, ayant donné l'accolade royale à Michel de Harne, il lui recommanda expressément de combattre à côté de lui. (*S'il baisa en foi et dist qu'il fust ce jour od soi. - Chronique de Mouskes.*) (1).

Le roi et sa suite montèrent à cheval et la bataille s'engagea. De part et d'autre on fit des prodiges de valeur. Il était trois heures de l'après-midi; la chaleur du jour était accablante. Philippe-Auguste courait les plus grands dangers; son fidèle Michel, le preux chevalier, ne ménageait point ses coups. Au fort de la mêlée, avisant Eustache de Marquillies, chevalier artésien, vrai géant de stature, qui combattait à côté de l'empereur d'Allemagne, il poussa vers lui de toute la vigueur de son cheval. Le choc fut impétueux. Michel fut blessé d'un coup de lance qui perça son bouclier et son haubert, lui traversa la cuisse et le cloua à la selle de son cheval, qui fut renversé sous le coup. Michel parvint à se dégager, et, se ruant sur son adversaire, il le tua d'un coup d'épée à la gorge, qui venait d'être mise à découvert par la perte du hausse-col.

Il paraît que cette blessure l'empêcha dans la suite de monter à cheval. Nous le voyons en effet, en 1225, lors des troubles suscités en Flandre par l'apparition du faux Baudouin de Constantinople (2) se rendre sans monture (*sans destroy* dit une

(1) Michel de Harne était parent de Philippe-Auguste, qui avait épousé Isabelle de Hainaut, fille de Beaudoin V, comte de Flandre et de Hainaut (V. la note généalogique que nous avons donnée sur l'origine d'Ada de Boulers, p. 7.)

(2) Revenu récemment de l'Orient, il était un des juges les plus compétents pour reconnaître le vrai Beaudoin.

cantilène citée par Arthur Dinaux) au château de Quesnoy, auprès de la comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople, pour prendre part aux délibérations du conseil spécial (*parliment*) que le roi de France avait adjoint à sa jeune vassale pour lui indiquer la ligne de conduite qu'elle avait à tenir en ces circonstances difficiles.

Réduit à l'impossibilité de monter à cheval, le preux chevalier s'adonna tout entier à la culture des belles-lettres, du gai-savoir. Il composa des poésies qui lui valurent le surnom de Michel-le-Trouvère; il s'occupa d'histoire, de chronologie et de généalogie. Il fit une histoire de la Terre-Sainte et des Sarrasins; rédigea une généalogie chronologique des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Saint Louis, qu'il termina en 1248, et traduisit en langue roumane (Français primitif) la chronique de Charlemagne rédigée en latin par Turpin, archevêque de Reims.

Il est des auteurs qui pensent et avec raison selon nous, que Michel de Harne ne fut point l'auteur de cette traduction. Quoiqu'il en soit, il résulte du texte de la préface que cette traduction fut faite tout au moins par ordre de Michel, sous sa direction et d'après les recherches qu'il avait fait faire à la bibliothèque de Renaud, comte de Boulogne.

Cette préface renferme de noble pensées. On y lit entre autres sentences : *Vivre sans honour est morir*. Pensée digne d'un croisé, digne du valeureux banneret de Philippe-Auguste, digne enfin du preux chevalier de Bouvines.

Il existe encore des copies manuscrites de quelques-unes des oeuvres de Michel de Harne (1).

(1) La traduction en langue roumane de la *Chronique de Turpin* repose à la bibliothèque royale de Copenhague.

Michel, le chevalier trouvère, eut un fils, Adam de Harne, chevalier, que nous voyons figurer parmi les signataires de deux diplômes originaux de 1266 et 1269, déposés aux archives départementales de Lille.

Michel V. — Comte de Harne, Annai et Loison, châtelain de Cassel, connétable de Flandre, ber et sire de Boulers, fils de Philippe, petit-fils de Michel IV et d'Ada de Boulers, et neveu de Michel, le chevalier-trouvère, succéda, bien jeune encore, aux fiefs et dignités de son grand-père.

Il se maria en premières noces à Béatrix, fille d'Allelme ou d'Alleaume d'Arras, et en secondes noces à Chrétienne ou Christine de Guisnes.

En 1209, après la mort de Baudoin IX de Constantinople et en l'absence de la comtesse Jeanne, retenue à la cour de France, nous le voyons, en sa qualité de connétable ou de ber, exercer les fonctions de justicier de Flandre.

En 1211 et en 1214, il fait, conjointement avec sa grand-mère, Ada de Boulers, et son oncle, le chevalier-trouvère, d'importantes donations à l'abbaye de la Brayelle-lez-Annai (dans le comté de Harne) fondée par sa grand-mère. En 1217, il fit de nouvelles libéralités à cette maison abbatiale, en lui octroyant entre autres le droit de prélever tous les ans douzes livres de poivre sur son domaine de Tourhout en Flandre.

Quant à ses actes de politique intérieure, nous le voyons, en sa qualité de connétable ou de ber de Flandre, intervenir comme cosignataire de la charte du 9 août 1212, par laquelle Ferrand, comte de Flandre, institue dans la ville de Gand quatre bourgeois ou citoyens-électeurs appartenant aux paroisses de Saint-Nicolas, de Saint-Michel, de Saint-Jacques et de Saint-

Jean; lesquels électeurs devaient, à leur tour, désigner les treize échevins de la ville.

En 1225, peu de temps après que le comte Ferrand fut sorti de prison, il s'éleva de graves dissensions parmi les magistrats de la ville de Gand. Ils s'entretuaient ou se chassaient les uns les autres. Le comte de Flandre envoya Michel le connétable pour rétablir l'ordre et pacifier la ville, avec trois autres seigneurs flamands, probablement les trois autres bers de Flandre. Les treize échevins furent remplacés par trente-neuf magistrats dont treize étaient échevins, treize conseillers et treize suppléants. Les Gantois furent très-satisfaits de cet arrangement, du moins pour le moment.

Quant à ses actes de politique internationale, nous voyons Michel V figurer parmi les cosignataires du traité conclu en 1211, le jour de saint Mathieu (entre la ville de Lens et Pont-à-Vendin dans le comté de Harne), par lequel le comte de Flandre, Ferrand de Portugal, céda au roi de France, Philippe-Auguste, les villes d'Aire et de Saint-Omer. Michel fut un des garants agréés par les deux parties. Mais, en se portant garant de l'exécution de ce traité, il stipula expressément cette réserve : *Salvâ nostrâ fidelitate quam DOMINO Philippo regi Francorum fecimus et debemus.*

Il ne paraît pas que Michel V, le connétable, ait pris une part active dans la lutte qui éclata deux ans plus tard entre Philippe-Auguste et le comte de Flandre allié à l'empereur d'Allemagne et au roi d'Angleterre. Nous n'avons point trouvé qu'il ait été fait mention du connétable de Flandre par les chroniqueurs qui nous ont transmis le récit de la célèbre bataille de Bouvines. Quoi qu'il en soit, s'il se mêla à la lutte, il est probable qu'en sa

qualité de connétable de Flandre et de ber de Boulers, il se rangea du côté des alliés, contrairement à ce que fit son oncle Michel, le chevalier-trouvère, dont nous avons narré les exploits. En effet, dès le début de la guerre, en 1213, nous voyons le roi de France raser les murs du château de Cassel dont le connétable était le châtelain. Après la bataille de Bouvines, il se porta caution pour la rançon des seigneurs flamands qui avaient été faits prisonniers; et, plus tard, en 1226, nous le voyons avec un grand nombre de seigneurs flamands se porter garant de l'exécution des conditions stipulées entre Philippe-Auguste et la comtesse Jeanne, pour la mise en liberté du comte Ferrand. Le connétable se porta caution à concurrence de 500 marcs d'argent.—Ce qui nous fait supposer que Michel V, le connétable, ne tenait pas alors le parti de Philippe-Auguste, c'est qu'en 1218, il céda, par voie d'échange, à la comtesse de Flandre, sa souveraine (*domina mea*), la châtelainie de Cassel qui était à cette époque un des points stratégiques les plus importants au point de vue de la défense de la Flandre. (1)

Plus tard, les relations du connétable avec le comte de Flandre cessèrent néanmoins d'être amicales, et Michel V ne tarda pas à embrasser ouvertement le parti du roi de France en remettant au comte de Flandre le fief qu'il tenait de lui, par lettres de l'an 1227, comme le firent plusieurs autres chevaliers. En citant ce fait, l'Espinoi ne dit point de quel fief il s'agissait; mais il est certain qu'il ne s'agissait point du comté de Harne qui était un fief royal de France. (*Fiscus regius Harnes*).

(1) Si, d'un côté, Michel V et ses descendants relevaient du comte de Flandre, du chef de la châtelainie de Cassel, d'un autre côté, ils n'étaient point dégagés de tout lien féodal à l'égard du roi de France, du chef du comté de Harne, Annai et Loison, qui était un fief royal (*Fiscus regius Harnes*).

Depuis lors, Michel V, le connétable, ne fut pas hommeline du comte de Flandre, ainsi qu'il conste par un diplôme de l'an 1228 où il est dit que Michel le connétable est sauvé de la ligité du comte de Flandre.

Michel V figura au tournoi de Compiègne où Saint Louis, roi de France, arma chevalier son frère Robertt (1237).

Il fut inhumé à l'abbaye de la Brayelle, à côté de sa grand'mère, Ada de Boulers, fondatrice de cette maison religieuse. Il laissa deux filles, Philippotte et Marie. Celle-ci se retira à l'abbaye de la Brayelle, dans le comté de Harne.

Elle fut élue cinquième abbesse, à l'unanimité des suffrages, et mourut en 1277.

Philippotte ou Philippine (en souvenir de Philippe son grand'père) fut l'héritière de Michel V et porta le comté de Harne dans la maison d'Antoing, par son mariage avec Hugues IV d'Antoing qui suit.

Philippine. —ou Philippotte, comtesse *de Harne*, fille et héritière de Michel V, épousa Hugues IV *d'Antoing*, sire d'Épinoy, de Courrières, et de Bornhem (en Brabant), châtelain de Gand. C'est par ce mariage que le comté de Harne passa à la maison d'Antoing qui se fonda plus tard en celle *de Melun*.

À la mort de Philippine de Harne, Hugues se remaria à Marie, dame *de Cysoing*, qui fonda une chapelle à Cysoing. Une soeur de Hugues, Guillemette d'Antoing, fonda l'abbaye de l'Abbette à Lille et mourut en 1234. Une Guidine d'Antoing, probablement une nièce d'Hugues, fut la première abbesse de l'abbaye des Jacobines, fondée à Lille, vers 1274, par Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre. —Déjà, en 1104, un Albert d'Antoing avait fondé l'abbaye de Rolduc.

En 1237, Hugues d'Antoing de Harne se porta garant de l'exécution du traité conclu à Péronne entre la comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople, et le roi de France Saint Louis; et, plus tard, en 1244, il se porta également garant de la promesse faite par la comtesse Marguerite de Constantinople de se conformer aux stipulations du traité conclu entre le roi et la comtesse Jeanne.

Par la charte du mois d'octobre 1244, Hugues d'Antoing, châtelain de Gand, de commun accord avec Marie, sa deuxième femme, affranchit ses échevins et bourgeois du Breul, de la Borgstraete et du quartier sis devant la ville de Gand, de toute taille et subside, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 50 livres. Il leur accorde les droits et privilèges dont jouissaient les bourgeois de Gand (de la ville proprement dite), et les soumet aux mêmes pénalités et aux mêmes règles en matière de justice répressive. Il détermine l'étendue du service militaire qu'ils doivent au châtelain et fixe à 100 livres la rançon qu'ils paieront dans le cas où il serait fait prisonnier; à 50 livres, le don qu'ils feront à son fils aîné lorsqu'il sera armé chevalier, et, à 50 livres, le don qu'ils feront à sa fille aînée, à l'occasion de son premier mariage. Ces stipulations obligent à perpétuité les bourgeois et échevins susdits envers les héritiers du châtelain.

Hugues octroya également échevinage et privilèges aux habitants de sa terre et seigneurie d'Épinoy.

Il vendit, en 1250, son château et sa seigneurie de Bornhem à la comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople.

En 1252, il prit le parti des d'Avesnes contre Marguerite comtesse de Flandre leur mère et les Dampierre leurs demi-frères. Mais, quelques années plus tard, aux conférences de

Péronne, présidées par Saint Louis, roi de France, il prit l'engagement de ne plus soutenir les prétentions des d'Avesnes et de s'en rapporter à la décision arbitrale prononcée en 1246 par Saint Louis et l'évêque de Tusculum, aux termes de laquelle le Hainaut devait passer aux d'Avesnes, après la mort de Marguerite leur mère; et la Flandre, aux Dampierre.

En 1256, de commun accord avec sa deuxième femme Marie de Cysoing, Hugues vendit à l'abbé de Saint-Pierre à Gand ses droits et reliefs sur les Wastines et sur la ville de Tamise. (En Flandre sur l'Escaut.)

Dans la même année, il intervint comme cosignataire-garant au traité qui fut conclu entre la comtesse de Flandre Marguerite, ses fils Jean et Gui de Dampierre et Florus, comte de Hollande.

Enfin, nous le voyons, en 1278, se porter garant de la promesse faite par le comte de Flandre, Gui de Dampierre, de maintenir tous les traités conclus entre ses prédécesseurs d'une part et les rois de France d'autre part.

Hugues laissa trois fils et deux filles, savoir :

- 1° Michel VI de Harne qui suit;
- 2° Hugues V d'Antoinget d'Épinoy;
- 3° Jean de Harne, dit le *Mangeur*, 1^{er} du nom, qui épousa Marie de Meurs; et, en deuxième noces, Marie de Conflans;
- 4° Alix, qui épousa Guillaume de Marbaix;
- 5° Béatrix, qui épousa Jean de Reumes, et qui mourut en 1304, après avoir fait des libéralités considérables à l'abbaye de l'Abbiette, fondée à Lille par sa tante Guillemette d'Antoing (1).

(1) C'est probablement un des fils d'Hugues IV d'Antoing qui figura au fameux tournoi de Valenciennes, dont il est parlé au t. X, p. 243, 246, des archives littéraires du nord de la France.

Michel VI — Comte de Harne, Annai et Loison, fils de Hugues IV d'Antoing et de Philippine, dame de Harne, prit le nom de Harne, et épousa la soeur de Rasse de Gavre, seigneur de Liedekerke.

De ce mariage naquirent :

1° Hugues 1^{er} de Harne qui suit;

2° Gossuin de Harne } qui assistèrent, en 1282, à la prisée de la terre et seigneurie de Fauquemont, faite par le comte de Flandre;

3° Ogier de Harne }
4° Thierry de Harne qui, en 1284, vendit, moyennant 1,500 livres de Flandre, la haute justice qu'il exerçait dans les villages de Peene et de Zegherscapelle;

5° Clarisse de Harne qui épousa Eustache de Lens, mort en 1306. Leur fils, Jean de Lens (1), surnommé le bon châtelain de Gand, commandait la citadelle de Courtrai, à la journée des Éperons, 1302. Après avoir rendu la citadelle par capitulation, il rétrograda pour couvrir Lens, selon les ordres du roi. Il avait épousé Alice d'Enghien, dont il eut un fils Hugues, et une fille Isabeau, qui prirent le nom d'Antoing. Isabeau d'Antoing, dame d'Épinoy, de Sotteghem et Housdain, châtelaine de Gand, épousa successivement :

1° Henri de Louvain, sire de Gaesbeke;

2° Alphonse d'Espagne ou de Castille, fils et successeur de Blanche de France, fille de Saint Louis;

3° Jean de Melun. Ce fut par ce mariage que la maison d'Antoing se fondit en celle de Melun. Leur deuxième fille, Isabeau de Melun, épousa en deuxième noces, Jean d'Artois, du sang royal de France.

(1) Jean de Lens descendait d'Eustache II, comte de Boulogne et de Lens, père du fameux Godefroy de Bouillon, le sublime héros de la première croisade.

Hugues I. — Qui prit le nom et les armes de Harnes, comte de Harne, Annai et Loison, fils de Michel VI, épousa *Iolende de Barbançon*.

De ce mariage naquirent :

1° Hugues II de Harne }
2° Michel VII de Harne } qui suivent;

On peut supposer qu'Hugues 1^{er} ne survécût pas à son père Michel VI. Quoi qu'il en soit, il est probable qu'il mourut fort jeune, pendant que ses fils étaient encore en bas âge (1); car, nous voyons, à cette époque, son oncle, Jean de Harne, troisième fils de Hughes d'Antoing et de Philippine de Harne, intervenir aux actes qui intéressent la maison de Harne, comme le fit précédemment Michel, le chevalier-trouvère, pendant la minorité de son neveu, Michel V le connétable.

Jean de Harne, premier du nom, avait épousé Marie de Meurs. Il figura parmi les signataires d'une protestation que Gui de Dampierre, comte de Flandre, fit rédiger le 25 mai 1287, en son château de Winendale, contre Jean, évêque de Tusculum, qui lui avait fait savoir qu'il serait excommunié lui et ses adhérents, s'il ne remettait dans le délai d'un mois, à Jean d'Avesnes, appelé comte de Hainaut (*sic à l'original*), les terres de Wancres, Zuidbeveland, les îles de Zélande et appartenances, ainsi que les terres de Crève-Cœur, Ostrevant et Arleux.

En la même année, Jean de Harne accorde franchise de droits aux marchands de Lille qui viendraient trafiquer à Harne. Cette chartre fit approuvée par le comte de Flandre.

(1) Il est possible que Hugues 1^{er} accompagna Saint-Louis à la croisade d'Égypte en 1248, ou à celle de Tunis en 1270 et qu'il mourut dans une de ces expéditions. Presque toute la chevalerie française suivit le roi à la première de ces croisades.

Le 3 juillet 1289, le roi de France ordonna de porter en appel, devant la Cour de justice de Jean de Harne, un jugement rendu mal à propos (*sic à l'original*) par les échevins de Pont-à-Vendin, village qui faisait partie des fiefs tenus par la maison de Harne.

Un titre original du 13 novembre 1286, déposé aux archives départementales de Lille, constate que Jean de Harne, dit le *Mangeur*, était, à cette époque, créancier de Robert de Wavrin, pour la somme de huit sous.

Hugues II. —Comte de Harne, Annai, Loison, seigneur de Pont-à-Vendin, Courrières etc. etc., fils d'Hugues 1^{er} et d'Iolande de Barbançon, épousa Marie de Conflans, fille d'Eustache. —Le sire de Conflans avait accompagné Saint Louis et Gui de Dampierre à la croisade contre Tunis. Il avait rejoint le comte Gui à Viterbe en 1270. Hugues II mourut probablement sans postérité, car nous voyons son frère Michel VII lui succéder.

Michel VII. —Comte de Haernes (1), Annai et Loison, seigneur de Pont-à-Vendin, Courrières etc., deuxième fils de Hugues 1^{er} et d'Iolande de Barbançon.

La maison de Flandre, voulant s'attacher plus étroitement le comte de Harne dont l'appui et le secours lui étaient si utiles dans sa querelle avec les d'Avesnes, lui fit donation de soixante livrées de terre, ainsi qu'il conste par lettres du 11 août 1296, délivrées par Robert, fils aîné du comte de Flandre Gui de Dampierre.

Mais, en travaillant à s'attacher les nobles, le comte de Flandre, qui ne rêvait que l'affaiblissement des communes, ne

(1) Haernes est l'ortographe flamande de Harnes.

tarda pas à soulever, par des mesures impolitiques, le mécontentement des grandes villes de Flandre. Pour comble d'imprudence, il négocia un mariage entre sa fille Philippine et le prince de Galles, héritier présomptif d'Édouard 1^{er}, roi d'Angleterre, avec lequel Philippe-le-Bel, roi de France, était alors en guerre. Le vieux comte de Flandre encourut ainsi à la fois la colère de son suzerain et l'animadversion des communes, dont le roi Philippe ne manqua pas d'appuyer les prétentions. Gui, pour conjurer le danger, eut la faiblesse de faire aux communes des concessions qui devaient détruire jusqu'au principe de son autorité. Affaibli par cette mesure impolitique, il osa se mettre en hostilité ouverte avec son puissant suzerain.

Suivant l'exemple donné par Ferrand de Portugal, il forma une alliance offensive avec l'empereur, le roi d'Angleterre, les ducs d'Autriche, de Brabant et de Bar, les comtes de Hollande et de Juliers. Philippe, de son côté, fit jeter l'interdit sur la Flandre et s'appêta à châtier son vassal.

Le vieux comte fit un appel au patriotisme des flamands; mais ses nombreuses fautes politiques lui avaient aliéné l'opinion publique; et son appel ne fut accueilli qu'avec indifférence par les nobles comme par les bourgeois.

En ces conjonctures, Michel de Harne rendit à Robert, fils du comte de Flandre, les fiefs et l'hommage qu'il tenait de lui, en France et en Artois, et lui en restitua l'acte d'octroi, par lettres datées de 1297. Michel obtint plus tard (en 1301), du roi de France, une compensation pour le sacrifice qu'il s'était imposé en cette circonstance.

L'armée française entra en campagne. Après plusieurs victoires remportées sur l'armée du comte, le roi reçut la

soumission de plusieurs villes importantes de la Flandre, dont il rétablit ou confirma les libertés communales.

Les succès de l'armée française ébranlèrent l'union des alliés. Le roi d'Angleterre s'empessa de se réconcilier avec Philippe-le-Bel dont il épousa la soeur, après avoir fiancé son fils, le prince de Galles, à Isabelle, fille du roi de France.

Abandonné de tous ses alliés, Gui remit le gouvernement de la Flandre à son fils Robert; et, le noble vieillard, qu'une longue suite d'imprudences avait réduit à la dernière extrémité, alla se jeter aux pieds de Philippe, lui demandant grâce et miséricorde. Mais le roi demeura inflexible; le comte, ses fils et les seigneurs de sa suite furent retenus prisonniers, et la Flandre fut déclarée confisquée au profit de la couronne, pour cause de félonie.

La domination française ne tarda pas à devenir impopulaire, et une formidable insurrection obligea Philippe à se remettre en campagne. Le 11 juillet 1302, une bataille sanglante fut livrée sous les murs de la ville de Courtrai. La victoire resta aux communes, et Michel de Haernes périt dans cette effroyable mêlée où soixante-trois princes, ducs et comtes, près de sept cents barons et seigneurs-bannerets et au delà de trois mille simples chevaliers et écuyers devinrent les victimes de l'aveugle témérité du comte d'Artois qui commandait l'armée française.

Les Flamands victorieux se portèrent en Artois où ils pillèrent la ville et le château de Harnes auquel ils mirent le feu, après y avoir fait un grand butin (1).

(1) En citant Michel VII parmi ceux qui succombèrent dans les rangs des Français, le chroniqueur Li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournay, Despars et André de Chesne, ont adopté l'orthographe flamande du nom, en écrivant de Haernes au lieu de Harnes ou Harne, selon l'orthographe française. (L'*ae* en flamand se prononce comme l'*â* en français.)

Michel VII de Harne ou de Haernes laissa un fils, *Michel VIII*, et une fille, *Marie de Harne*, qui fonda, en 1346, l'hospice de Harne, à Douai, affecté à l'entretien de vieilles femmes indigentes.

Michel VIII. —Fils du précédent, comte de Harne, Annai et Loison, seigneur de Boulers, Pont-à-Vendin, Courrières etc., connétable de Flandre, mourut en 1321, vers la Pentecôte, peu de jours après avoir fait hommage à l'abbé de Saint-Pierre de Gand, à la cour *de Harne* (*in aulâ de Harnis*), du chef de la mairie de Harne (*maïoria*) qu'il tenait dudit abbé.

Il laissa un fils Robert qui suit.

Robert. —Comte de Harne, Annai et Loison, seigneur de Boulers, Pont-à-Vendin, Courrières, etc., fils de Michel VIII qui précède. Peu de jours après la mort de son père, il fit hommage à l'abbé de Saint-Pierre de Gand, du chef de la mairie de Harne qu'il tenait de lui (1321).

Il laissa deux fils, *Michel IX* qui suit et *Englebert 1^{er}* du nom.

Michel IX. —Comte de Harne, Annai et Loison, seigneur de Boulers, Pont-à-Vendin, etc., fils du précédent, épousa Marguerite *de Reygersvliet* (*Reyngaertsvliet* ou *Raingleset*), fille de Philippe et de ... d'Antoing. Le mariage de Michel IX avec Marguerite introduisit donc une seconde fois le sang d'Antoing dans la maison de Harne.

Un acte de 1330 établit les droits respectifs de Michel de Harne et de l'abbé de Saint-Pierre de Gand sur la mairie (*maïoria*) de Harne. Aux termes de ce document, l'abbaye avait la dîme et le droit de terrage sur toutes les terres du fief appelé mairie de Harne; tandis que Michel y exerçait le droit d'hostage ou d'hostelage.

Michel IX mourut avant sa femme Marguerite de Reygersvliet. Il ne laissa point d'enfants. Sa veuve ne lui succéda pas tout d'abord. Devenue l'épouse de Jean, sire de Ghistelles, nous la voyons, en effet, intervenir à un acte qui intéresse la maison de Harne, non pas à titre direct, mais au nom d'*Englebert de Harne*, frère de Michel IX. C'est ainsi qu'elle figure comme tenant la mairie (*maioria*) de Harne pour Englebert et nullement à titre personnel.

Marguerite (de Reygersvliet). —Mais, soit qu'Englebert de Harne entrât en religion, soit qu'il mourût sans postérité avant sa belle-soeur Marguerite, celle-ci ne tarda pas à succéder aux fiefs et titres de son premier mari. Elle devint dame de Harne et de Boulers et porta ainsi le comté de Harne dans la maison de Ghistelles.

Jean II. —2° du nom, né de Ghistelles, comte de Harne, par suite de son mariage avec Marguerite de Reygersvliet, dame comtesse de Harne et de Boulers, veuve de Michel IX de Harne.—Il fut un des quarante-deux seigneurs-bannerets qui prirent la défense de la ville de Saint-Omer, sous la conduite du comte d'Armagnac (1340). On le compte parmi les seigneurs flamands qui, en petit nombre, avaient pris le parti des Anagis contre les Français. Il assista à la bataille de Crécy et vengea la mort de Louis de Nevers, comte de Flandre, en tuant de sa main Charles d'Alençon, frère du roi de France. Jean succomba lui-même sous la main de Gauthier de Gryne (*à Galtero Gryneo*), en 1346.

Il laissa : 1° *Jean III*, qui lui succéda au comté de Harne;

2° Roger, sire de Ghistelles, qui mourut probablement sans postérité;

3° Isabeau, qui se maria à Hugues de Melun-d'Antoing-Épinoy, et, en secondes noces, à Robert de Béthune;

4° Marguerite qui épousa Mathieu de Roye, qui fut fait prisonnier à Azincourt en 1415.

Jean III. —3° du nom, comte de Harne, etc., fils de Jean II (né de Ghistelles) comte de Harne et de Marguerite de Reygersvliet, dame comtesse de Harne, du chef de son premier mari Michel IX de Harne mort sans enfants.

Suivant l'exemple donné par son père, Jean III prit le parti des Anglais contre les Français. C'est dans les rangs anglais que nous le voyons à la bataille de Poitiers 1356. En 1359, il fait partie de l'armée anglaise qui assiège la ville de Reims. Plus tard, il se rallie à la politique française et nous le voyons figurer à la cour de Charles V. Mais, en 1378, Louis de Mâle, comte de Flandre, s'étant brouillé avec le roi de France, au sujet de la reconnaissance du pape Urbain auquel le monarque français opposait l'anti-pape Clément, Jean de Harne rompit ses relations avec le roi et quitta la cour de France.

En 1377, une querelle sanglante avait éclaté en Flandre entre la maison de Gruthuuse et celle de Bovin de Meulebeke. Jean III prit fait et cause pour les premiers.

En 1379, il prit part avec son frère, Roger de Ghistelles et d'autres membres de cette maison, à la défense de la ville d'Audenarde assiégée par les Gantois et les Yprois révoltés.

Toujours fidèle à Louis de Mâle, nous le voyons, à la bataille de Nevele, commander le premier corps de l'armée du comte.

Louis avait une grande confiance dans les talents militaires du comte de Harne; il lui confia le commandement en chef de

l'armée française, qu'il avait appelée à son secours pour réduire les Gantois et leurs alliés (1382). Après la bataille de Rosebeke, Jean de Harne prit part à l'expédition que le roi de France entreprit avec le comte de Flandre dans le pays de Cassel (1383).

Il assista aux funérailles de Louis de Mâle (1384).

En 1385, il fut chargé de mettre la ville de Bruges à l'abri des incursions du capitaine Akkerman, qui commandait l'armée Gantoise. Son frère, Roger de Ghistelles, commandait alors la ville de Damme. Il eut l'imprudence d'en sortir pour se rendre à Bruges (17 août), et les Gantois s'emparèrent de la ville pendant son absence. Sept nobles dames, toutes épouses de chevaliers, se trouvaient en ce moment à Damme, où elles étaient venues rendre visite à la dame de Ghistelles, qui était sur le point de s'accoucher. Akkerman, le capitaine commandant les Gantois, les défendit contre les insultes et la brutalité de ses gens, et poussa la courtoisie jusqu'à leur offrir un splendide festin, disant avec une noblesse toute chevaleresque : « Qu'il faisait la guerre aux hommes et non aux femmes; ajoutant que, bien des adversaires ne respectassent pas toujours les femmes, il prenait ces dames sous sa sauvegarde, comme si elles eussent été ses propres filles. » Il tint honorablement sa promesse. — Quelque temps après, Roger de Ghistelles reprit la ville.

Les Gantois se reconcilièrent avec le duc de Bourgogne, comte-souverain de Flandre. Un traité de paix fut conclu, et le sire de Harne y apposa son scel à côté de celui d'Akkerman, le vaillant commandant des Gantois (1385).

L'année suivante, les excès commis par l'armée française, qui attendait en Flandre une occasion favorable pour se vanger des Anglais qui avaient soutenu les Gantois et les Yprois dans leur révolte, excitèrent un vif mécontentement dans la ville de Bruges. Le peuple avait pris les armes et était descendu sur la place publique. Jean de Harne, qui était grand-bailli de la ville, accourut en toute hâte, et, leur adressant la parole en flamand : « Citoyens de Bruges, dit-il, qu'allez-vous faire? vous courez à votre perte. Ne comprenez-vous point que vous allez vous attirer tout le poids de la colère des Français? » Le ton persuasif de ces paroles, prononcées en bon et pur flamand, plut aux bourgeois, et ils déposèrent les armes.

Nous n'avons pu nous assurer si Jean III de Harne laissa d'autres enfants que *Jeanne de Harne*, qui entra à l'abbaye de la Thieulloye, de l'ordre de Saint-Dominique, près Arras, et qui vivait encore en 1402. Toutefois, il est certain que Jean III n'eut point de successeur direct. Ce fut sa soeur Isabeau qui lui succéda au comté de Harne.

Avant de passer à Isabeau, dame comtesse de Harne, nous ne pouvons passer ici sous silence un *Guillaume de Harne*, de noble maison, qui, vers les années 1280, fit partie du corps des magistrats de la ville de Lille, où il figure, comme doyen des drapiers, parmi plusieurs collègues nobles et roturiers; imitant probablement en cela la politique suivie à cette époque par plusieurs nobles, qui s'affiliaient aux corporations des métiers, soit dans le dessein de se rendre populaires et puissants, soit pour placer leurs personnes et leurs biens sous la sauvegarde des gens de métier, lorsque le comte de Flandre, harcelé par les

communes révoltées, était dans l'impuissance de défendre les nobles contre les entreprises de la bourgeoisie armée (1).

Nous n'avons pu découvrir si ce Guillaume de Harne appartenait à la famille des comtes de Harne; mais nous sommes portés à croire que c'est le même que Meyer cite sous le nom de Guillaume de Reygersvlyet, en 1380, et sous le nom de Guidon de Ghistelles, en 1379. Peut-être est-ce un fils de Marguerite de Reygersvliet et de Jean de Ghistelles, né à l'époque où Marguerite tenait la seigneurie de Harne au nom d'Englebert de Harne, frère de Michel IX, et qui probablement entra en religion ou mourut avant d'avoir atteint sa majorité, ainsi qu'il a été dit plus haut. (*Voir Michel IX et Marguerite de Reygersvliet.*)

Isabeau. —Comtesse de Harne, soeur de Jean III, de Harne et fille de Marguerite de Reygersvliet, dame de Harne et de Jean de Ghistelles, depuis comte de Harne.

Soit que Jean III ne laissât point d'enfants majeurs, soit qu'ils entrassent en religion, le comté de Harne passa à *Isabeau*, soeur de Jean III, susdit. Néanmoins, pendant quelques temps, elle ne tint point le fief de la mairie de Harne à titre personnel, mais au nom d'un Michel de Boulers, qui était probablement un fils mineur de Jean III de Harne, et, par conséquent, petit-fils de

(1) D'Artevelde, seigneur de Tronchiennes, le fameux dictateur de Flandre, était affilié à la corporation des brasseurs de Gand. —En Angleterre, où les coutumes du moyen-âge se maintiennent si religieusement, nous voyons encore de nos jours les plus illustres personnages de l'aristocratie s'honorer d'un diplôme d'affiliation à l'une ou à l'autre corporation bourgeoise. C'est ainsi que le duc de Wellington était membre de la corporation des charcutiers de Londres; que le prince Albert, époux de la reine Victoria, est membre de la corporation des tailleurs; que le maréchal de France, Canrobert, qui commanda récemment l'armée française en Crimée, après la mort du maréchal de St-Arnauld, est membre de la corporation des épiciers de Londres qui ont voulu honorer son beau caractère en lui conférant un diplôme d'épicier.

Marguerite de Reygersvliet qui fut dame de Harne et de Boulers.

Isabeau fut mariée en premières noces, en 1383, à Hugues de *Melun*, seigneur d'*Antoing-Épinoy*, et, en secondes noces, à Robert de Béthune, vicomte de Meaux, qui, en 1383, s'était si vaillamment distingué avec son beau-frère, Jean de Roye, au siège de la ville d'Aire, qu'il défendait contre le roi d'Angleterre. Le premier mariage d'Isabeau, dame de Harne, établit, pour la troisième fois, une alliance entre la maison de Harne et celle d'Antoing. Isabeau appartenait elle-même à la maison d'Antoing, du chef de sa mère Marguerite de Reygersvliet, dont la mère était une d'Antoing. Nous avons vu qu'antérieurement l'ancienne maison de Harne s'était fondue dans celle d'Antoing par le mariage de Philippine de Harne, fille et héritière de Michel V, avec Hugues IV d'Antoing.

En 1407, Isabeau tenait encore le fief de la mairie de Harne au nom de Michel de Boulers. Ce Michel de Boulers mourut probablement avant d'avoir atteint sa majorité, et, à sa mort, Isabeau tint le fief de Harne en nom personnel, tandis que la seigneurie de Boulers fit retour à la maison de Reygersvliet. Nous voyons, en effet, qu'un Louis de Reygersvliet était sire de Boulers en 1427.

Jacqueline. —Dame de Harne, Annai et Loison, etc., fille d'Isabeau et de Robert de Béthune, vicomte de Meaux, se maria, le 30 novembre 1413, à Raoul d'Ailly-Picquigny, seigneur de Raineval et de Varennes, vidame d'Amiens. Par ce mariage, la maison de Harne qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, s'était déjà alliée trois fois à celle d'Antoing-Épinoy, contracta un nouveau lien avec cette maison princière. En effet, une ascendante de Raoul d'Ailly avait épousé, en 1360, Hugues de

Melun-Antoing-Épinoï, père d'Hugues qui se maria, en 1383, à Isabeau, comtesse de Harne, qui devint plus tard, en secondes noces, la femme de Robert de Béthune, dont elle eut Jacqueline, femme de Raoul d'Ailly.

En se mariant à Raoul, Jacqueline reçut en dot, de sa mère, les terres de Harne, Annai, Loison, Pont-à-Vendin et Cuincy, que celle-ci tenait du chef de sa mère, Marguerite de Reygersvliet, veuve de Michel IX de Harne.

Jean IV. —Comte de Harne, Annai et Loison, seigneur de Pont-à-Vendin et Cuncy, vidame d'Amiens, fils de Jacqueline, comtesse de Harne et de Raoul d'Ailly, qui précèdent. En 1452 (21 avril), il était dans l'armée Bourguignonne qui, sous la conduite de comte d'Etampes, cousin du duc de Bourgogne, défit, au pont d'Espierre, l'armée gantoise commandée par Jean Boterman. L'armée du duc ne comptait que deux mille à trois mille hommes, tous grands seigneurs, comtes, barons, chevaliers ou écuyers.

Le 25 du même mois, il fut armé chevalier au siège d'Audenarde, par le compte d'Etampes.

Le 31 août 1461, il fit partie de la suite de Louis XI, roi de France, et du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, à leur entrée à Paris. Les historiens nous rapportent que cette entrée fut d'une magnificence extraordinaire, et que le duc de Bourgogne et sa suite éclipsèrent complètement la suite du roi, par la richesse inusitée de leur tenue; aussi, les Parisiens firent-ils une ovation enthousiaste au duc de Bourgogne, qui fut le véritable héros de la journée.

Jean de Harne assista également au couronnement de Louis XI. Il est cité le trentième parmi les dignitaires et seigneurs qui

furent présents à cette imposante cérémonie. Il était vêtu de drap damas-noir, de même que les sires de Beaujeu et Jacques de Bourbon, qui figurèrent au trente-et-unième rang, immédiatement après le sire de Harne.

Jean IV succomba à la bataille de Mont-le-Héry, le 15 juillet 1465, où il combattit avec bravoure dans les rangs de l'armée Bourguignonne commandée par le comte de Charolais. En le citant parmi ceux qui furent tués à cette journée, Jacques Duclercq (dans ses mémoires) l'appelle *Hardy chevalier*.

De même que ses prédécesseurs, Jean IV de Harne eut de fréquents démêlés avec l'abbé de Saint-Pierre de Gand, au sujet de leurs droits respectifs sur la mairie de Harne, et c'est probablement pour se soustraire à des difficultés sans cesse renaissantes, qu'il se décida, en 1458, à vendre au sieur Vallois les droits de redevances qu'il avait sur ladite mairie de Harne, en partage avec l'abbé de Saint-Pierre. Cette vente se fit au prix de 8,500 fr. de Flandre, pour le gros du marché, indépendamment de certains accessoires.

Après la vente de la mairie de Harne, tout comme avant, Jean IV et son fils Jean V continuèrent à porter le titre de sire de Harne. Ce qui prouve à toute évidence que la mairie de Harne, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette notice, était un fief entièrement distinct de la terre de Harne et du domaine féodal du comté de ce nom; car il est certain qu'à cette époque le titre de sire ne s'accordait qu'au seigneur effectif d'une terre féodale.

Jean IV laissa un fils, Jean V, qui sui, et une fille qui épousa un membre de la maison d'Illiers.

Jean V. —Comte de Harne, fils du précédent, avait été armé

chevalier du vivant de son père, en 1453, après le siège du château de Gavre, au moment où l'armée Bourguignonne se disposait à marcher contre les Gantois.

Après la bataille de Montlhéry, où son père succomba dans la mêlée (1465), Jean V continua à guerroyer sous l'oriflamme de Bourgogne. En 1466, il prit part à l'expédition que le duc dirigea contre la ville de Dinant, que le pape avait excommuniée pour cause de rébellion. Les Dinantais furent rudement châtiés par le duc, qui réduisit leur ville en cendres.

Jean V ne laissa point de fils, à ce qu'il paraît; du moins, s'il en eut, aucun d'eux n'a été mentionné comme lui ayant succédé. — Sa fille aînée se maria à (Jacques?) de Melun, sire d'Antoing-Épinoy, qui suit. Il paraît qu'une autre fille épousa le seigneur d'Ongnies, et qu'une troisième se maria au sire de Noyelles.

Jacques (?). — Comte de Harne, etc., né de Melun, sire d'Antoing-Épinoy, épousa la fille de Jean V de Harne. Par ce mariage, le sang d'Antoing entra pour la quatrième fois dans la maison de Harne. (Voir plus haut *Philippine de Harne*, *Marguerite de Reygersvliet*, dame de Harne, *Isabeau*, dame de Harne.)

En 1507, une ordonnance royale prescrivit la publication de la coutume de Harne, Annai et Loison. Les seigneurs de ces lieux ayant demandé un sursis, leur demande fut rejetée, et les officiers du bailliage d'Amiens, sur les conclusions des gens du roi, ordonnèrent de procéder sans délai à la rédaction de ladite coutume, et sommèrent lesdits seigneurs de la revêtir de leur signature.

Le comte de Harne signa sous le nom d'Épinoy, probablement pour ne pas concourir, en sa qualité de comte de Harne, à un acte

qui lui était imposé, et qui impliquait reconnaissance du droit des officiers du bailliage d'Amiens de s'immiscer dans les affaires de son comté. Il ne pouvait point intervenir en sa qualité de seigneur d'Antoing, cette terre, à la différence de celle d'Épinoy, ne ressortissant point au bailliage général d'Amiens. Ses beaux-frères, les seigneurs d'Ongnies et de Noyelles, signèrent avec lui, ainsi que M^{me} d'Illiers, leur cousine germaine, issue du mariage de la fille de Jean IV de Harne avec le sire d'Illiers.

Il est à remarquer que, parmi les nobles personnages qui interviennent à cet acte, M^{me} d'Illiers est la seule qui ait comparue en personne. Le seigneur d'Épinoy, d'Antoing, et de Harne, ainsi que ses beaux-frères, les seigneurs d'Ongnies et de Noyelles, se firent représenter par leur baillis respectifs, munis de procuration spéciale pour signer au nom des dits seigneurs.

Ce qui explique surtout la répugnance que montrèrent ces seigneurs à concourir à cet acte, c'est que l'article 23 de la charte-coutume paraît attribuer à l'abbé de Saint-Pierre des droits de redevances sur la seigneurie et poesté de Harne, Annai et Loison, que les dits seigneurs lui avaient contestés jusqu'alors.

Le comte (Jacques?) de Harne laissa trois enfants, savoir :

- 1° Englebert de Harne, deuxième du nom, qui suit;
- 2° Jacques;
- 3° N..., Simon? qui mourut dans un âge peu avancé, et laissa un fils du nom de Denys de Harne.

Englebert. — 2° du nom, comte de Harne, fils du précédent, fit bâtir une chapelle près de son château, au bois de Harne. Les démêlés politiques, au sujet de la possession de l'Artois et d'autres provinces, qui firent éclater la guerre entre la France et

l'Espagne, rendirent la position du comte de Harne des plus épineuses.

Le compte Englebert tenait pour le roi de France, tandis que son frère Jacques avait pris fait et cause pour le monarque espagnol.

Aussi, lorsqu'en 1536 une armée française se fut emparée de l'Artois, Jacques dût-il se réfugier à Lille. Une confiscation de fief fut prononcée contre lui au profit de son frère Englebert.

Mais, lorsque la trêve conclue en 1537, entre Charles V et François 1^{er}, eut ramené les deux monarques à des relations presque amicales, Englebert profita de cette circonstance pour rendre à son frère Jacques le fief et les biens que celui-ci s'était vu enlever par voie de confiscation. C'est ce qu'il fit par acte du mois de mai 1539. Néanmoins, prévoyant le retour probable des hostilités entre l'Espagne et la France, et les éventualités qui auraient pu amener une nouvelle confiscation au détriment de son frère, Englebert eut soin de stipuler que la restitution qu'il faisait à son frère, n'avait lieu qu'à titre de fidéi-commis avec charge de faire passer le fief et les biens restitués sur la tête de leur neveu, Denys de Harne. (*Restituenda consobrino Dyonisio*).

Si l'on peut en croire les traditions locales, l'antipathie qu'Englebert avait conçue pour la cour d'Espagne ne fit que s'aigrir, à l'avènement de Philippe II, tandis que son frère Jacques s'attacha plus étroitement au monarque espagnol.

Au mois de mai 1558, Philippe II se trouvait dans les environs de Harne; Jacques de Harne était à la suite du roi. Celui-ci, soit qu'il voulût chercher une occasion de gagner Englebert, soit qu'il voulût, en personne, lui faire des remontrances au sujet de ses sympathies bien connues pour le roi de France, résolut

d'avoir un entretien avec lui. Il dépêcha Jacques vers son frère pour lui demander l'hospitalité au château de Harne, pour le roi et pour sa suite. L'entrevue des deux frères ne fut pas de longue durée. Jacques quitta le château, chargé de remettre à Philippe une lettre dans laquelle Englebert déclarait au roi que le château de Harne n'existait plus, et que, par conséquent, il lui était impossible de le recevoir. Philippe, étonné d'une réponse aussi inattendue, en demanda l'explication à Jacques, et celui-ci lui déclara qu'en effet, au moment où il avait quitté la ville de Harne, il avait vu le château en proie aux flammes. Le roi, qui avait déjà dépassé le village de Courrières, monta sur une hauteur et s'assura par lui-même de la vérité. Il rebroussa chemin jusqu'à Courrières, où il dîna au château de Jean de Montmorency, seigneur du lieu; ainsi que l'atteste encore aujourd'hui une pierre commémorative placée à l'entrée de l'église de Courrières.

Après l'incendie de son château, Englebert de Harne se dirigea vers la ville de Gand, où il fut reçu à l'abbaye de Saint-Pierre, avec laquelle ses prédécesseurs avaient eu de si longs démêlés. Une année avant sa mort, il fit donation de tous ses biens à l'abbaye qui lui avait servi de refuge.

La tradition locale prête à Englebert un caractère profondément religieux. Il vivait dans le célibat, menant, au château de Harne, une vie presque claustrale. Quoi qu'il en soit des détails transmis par les traditions locales que les vieillards du village racontent encore dans l'effusion de l'intimité, les points principaux de ce récit reposent sur des documents écrits, dont la véracité ne saurait être suspectée; et, il est à remarquer que ce ne fut que vers la fin des années 1500 que les abbés de Saint-Pierre,

à Gand, portèrent le titre de comtes de Harne, après avoir travaillé, pendant près de six cents ans, à devenir les seigneurs dominants du comté. Les abbés ne relevèrent point le château proprement dit; ils se contentèrent d'établir à Harne une simple mense abbatiale.

Plus tard, une baronnie, au titre de Harne, fut créée en faveur d'une famille de robe, du nom de Dubois-Salé, dont plusieurs membres siégèrent avec distinction au Parlement de Douai, et dont les descendants habitèrent, en dernier lieu, la ville de Tournay.

Mais, quel motif poussait Englebert de Harne à mettre le feu à son château, pour se soustraire à un simple devoir de courtoisie envers le roi d'Espagne? — Nous n'avons pu le découvrir. — Toutefois, cette antipathie si profonde, si étonnante, qu'Englebert avait conçue pour Philippe II, n'était point personnelle au dernier habitant du château de Harne; la plupart des alliés de la maison d'Antoing-Épinoy la partagèrent avec lui. Nous voyons les Épinoy, les Lalaing, les Montigny, les Egmont, les Horn et d'autres encore, se brouiller avec Philippe II et se déclarer ouvertement contre lui. Nous avons lieu de croire que Jacques de Harne, à son tour, ainsi que son neveu Denys, finirent par renier la cause d'un monarque implacable, qui les frappa tous les deux de confiscation.

Mais quelle cause commune faut-il assigner à cette animosité extraordinaire envers la cour d'Espagne, qui gagna à cette époque, presque tous les membres et alliés de la maison d'Antoing-Épinoy? Est-ce la rivalité d'un membre de cette maison qui se porta, au siècle précédent, candidat à l'empire d'Allemagne, en concurrence avec un prince de la maison

d'Autriche? Est-ce l'inconcevable avanie que la cour d'Espagne fit subir à un membre de cette maison, à l'occasion d'un tournoi où toute la noblesse belge était représentée? Est-ce la bataille de Saint-Quentin ou le sac de Terrouane, où les membres et des alliés de la maison d'Antoing devinrent les victimes de la politique espagnole? Est-ce la mort de Floris de Montigny, que Philippe II avait retenu prisonnier en Espagne et qu'il fit mourir secrètement? Sont-ce enfin les confiscations prononcées contre Jacques et Denys de Harne, par ce même roi dont Jacques avait autrefois servi la cause! Nous ne sommes point parvenus à soulever ce voile. Peut-être des recherches ultérieures feront-elles connaître les circonstances dans lesquelles les d'Antoing et leurs alliés rompirent avec la cour d'Espagne. — Toujours est-il que, depuis lors, les de Harne s'effacèrent complètement et vécurent dans l'obscurité et dans l'oubli.

Denys. — Privé de ses fiefs et biens, Denys de Harne se retira à Annappes, faubourg de la ville de Lille. Il y demeurait encore en 1609, ainsi qu'il conste par un acte du 3 décembre de cette année.

Ses deux fils, Jean et Simon de Harnes, se fixèrent à Ypres, dans la Flandre Flamingante, au commencement des années 1600, où ils s'allièrent, ainsi que leurs premiers descendants, à des familles artésisennes, tels que les Hespel, les Saigny (dits Saney), les Trouillère (dits Trollièrre), les Le Maistre, les Le François, les Notre-Dame, les Noyelles et autres, qui s'étaient établies à Ypres, conjointement avec les de Harnes, à la suite des événements politiques de cette époque.

E. Pascallet